

Document promotionnel à destination de tout investisseur français



asset  
management

INNOVER  
POUR LA  
PERFORMANCE



# CPR INVEST – CLIMATE ACTION

INVESTIR, C'EST AUSSI AGIR

CPR Invest – Climate Action est un compartiment de la SICAV (*société d'investissement à capital variable*) de droit luxembourgeois CPR Invest

Le label LuxFLAG ESG est attribué pour une période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.

CPR Asset Management | Société Anonyme au Capital de 53 445 705 euros - 399 392 141 RCS Paris  
Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP01-056 | 90, boulevard Pasteur - CS 61 595 -  
75730 Paris Cedex 15 - Tél. : 01.53.15.70.00

ACTIONS

Document promotionnel à destination des investisseurs professionnels et non-professionnels

LE CHANGEMENT  
CLIMATIQUE : ENJEU  
CRUCIAL DU 21<sup>ÈME</sup>  
SIÈCLE

UN UNIVERS TOUS  
PAYS ET SECTEURS  
POUR ENCOURAGER  
LES BONNE PRATIQUES  
PARTOUT ET PAR TOUS

UNE APPROCHE  
RESPONSABLE EN  
COLLABORATION AVEC  
UNE ONG RECONNUE

## AGIR MAINTENANT POUR LE CLIMAT, C'EST AGIR POUR LE FUTUR DE L'HUMANITE

Il y a urgence ! La température terrestre se réchauffe à une vitesse sans précédent. La NASA indique que depuis 2001, la planète a connu 16 des 17 années les plus chaudes jamais enregistrées depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

Les conséquences sur la vie humaine et les écosystèmes naturels sont d'une extrême gravité. Elles pourraient devenir irréversibles si rien n'est fait.

## LES ENTREPRISES ONT UN RÔLE CENTRAL À JOUER DANS L'ACTION CLIMATIQUE

La raison de ce réchauffement ? L'augmentation mondiale des émissions de gaz à effet de serre, qui ont plus que doublé depuis 1990, liées à l'utilisation de combustibles fossiles et aux procédés industriels.

Les entreprises sont donc au premier rang de la lutte contre le réchauffement climatique, en engageant les efforts nécessaires pour réformer leurs activités.

## L'ACTION CLIMATIQUE EST AU CŒUR DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

L'action climatique est un enjeu prioritaire des prochaines décennies. A ce titre l'ONU en a fait l'un de ses Objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

L'Accord de Paris, signé en 2015, formule l'objectif de contenir la hausse mondiale des températures à 2°C au-dessus des niveaux pré-industriels et de fournir les efforts destinés à réduire encore cette hausse à 1,5°C.

Source : Nations Unies

CPR Asset Management | Société Anonyme au Capital de 53 445 705 euros - 399 392 141 RCS Paris  
Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP01-056 | 90, boulevard Pasteur - CS 61 595 -  
75730 Paris Cedex 15 - Tél. : 01.53.15.70.00



**+0,85°C**

Augmentation de la température  
moyenne mondiale entre 1880 et 2012



**-1 million km<sup>2</sup>**

Diminution de l'étendue de la banquise  
de l'Arctique par décennie depuis 1979



**+19 cm**

Augmentation du niveau moyen de la  
mer en un siècle

 **OBJECTIFS  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**



COP21 • CMP11

**PARIS 2015**

UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

**ACTIONS**

# CPR INVEST – CLIMATE ACTION

Investir, c'est aussi agir



CPR Invest – Climate Action a pour objectif de surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (au minimum cinq ans) en investissant dans des actions internationales de sociétés s'engageant à limiter leur impact sur le changement climatique. L'objectif d'investissement est de s'aligner sur l'Objectif de développement durable (ODD) des Nations Unies relatif au défi climatique.

La stratégie d'investissement vise à sélectionner les titres de sociétés de tous pays, de tous secteurs et de toutes capitalisations.

## UNE APPROCHE ORIGINALE DE LA THEMATIQUE DU CLIMAT

Afin de sélectionner les sociétés les mieux placées pour faire face au changement climatique, l'équipe de gestion s'appuie sur les données du CDP, organisation non-gouvernementale (ONG), spécialisée dans la fourniture d'informations relatives à l'environnement.

En outre, l'équipe de gestion intègre une approche durable supplémentaire en excluant les sociétés sur la base de critères ESG\* et de controverses\*\*.

**Inclure tous les secteurs et tous les pays,**  
pour encourager tous les efforts, et notamment ceux des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre



### Avec une approche durable

basée sur les données fournies par une ONG et la prise en compte de critères ESG

## LES RISQUES

- Risque de perte en capital
- L'investissement dans un univers de valeurs préalablement filtrées n'assure pas aux investisseurs de bénéficier de l'intégralité de la croissance des marchés actions
- La variation du cours des actions (y compris pour les petites capitalisations et dans les pays émergents) peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds
- En raison de sa composition et de sa stratégie, le fonds peut connaître une volatilité élevée, ce qui peut entraîner, sur de courtes périodes, des fluctuations de la valeur liquidative à la hausse ou à la baisse

## LES AVANTAGES

- Une thématique qui va transformer durablement notre économie, et nos vies
- Un partenariat avec une ONG spécialisée dans les questions environnementales
- Un univers d'investissement tous pays, tous secteurs, pour ne négliger aucun effort
- Une sélection de valeurs basée sur une approche durable et sur les plus fortes convictions de l'équipe de gestion

\*Les critères Environnement, Social et Gouvernance (ESG) permettent d'évaluer la responsabilité des sociétés vis-à-vis de l'environnement, de leurs employés et au travers de la structure de la Direction. Ces notations sont internes. \*\*Les controverses sont des rumeurs ou scandales qui affectent négativement la réputation des sociétés qui y sont associées. L'indicateur de controverse est fourni par un prestataire externe.

# CPR INVEST – CLIMATE ACTION

Investir, c'est aussi agir



## CARACTERISTIQUES JURIDIQUES ET PROFIL DE GESTION<sup>1</sup>

Statut	Compartiment de droit Luxembourgeois de la SICAV – Société d'Investissement à Capital Variable - CPR INVEST (durée de vie illimitée)
Société de gestion	CPR Asset Management
Indice de référence	Aucun (gestion active sans référence à un indice) Indice utilisé <i>a posteriori</i> à titre de comparaison : MSCI All Country World (MSCI ACWI) Net Total Return en EUR (dividendes net réinvestis)
Devise de référence	EUR
Durée minimum de placement recommandée	Supérieure à 5 ans

## CARACTÉRISTIQUES COMMERCIALES

	A EUR - Acc	A EUR - Dist
Création	07/12/2018	
Code ISIN	LU1902443420	LU1902443693
Affectation du résultat	Capitalisation	Distribution
Frais de gestion annuels maximum	1,40 %	
Frais administratifs maximum	0,30 %	
Commission de performance	15 % TTC de la performance au-dessus de celle de l'Indice de référence, dans la limite de 2 % de l'actif net	
Frais courants au 31/12/2019	1,95 %	
Minimum de souscription initiale/suivante	1 fraction d'action / 1 fraction d'action	
Frais d'entrée TTC	Prospectus : 5,00 % / Crédit Agricole : 2,50 %	
Frais de sortie TTC	Néant	

## RISQUES

Risque de perte en capital	Oui
Risque lié au marché actions	Oui (y compris petites capitalisations et marchés émergents)
Risque de contrepartie	Oui
Risque de liquidité	Oui
Risque de change	Oui (y compris pays émergents)
Echelle de risque selon DICI <sup>2</sup>	

1. Ces informations doivent être complétées par le DICI ou le prospectus disponible sur le site internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) ou sur simple demande auprès de CPR AM.

2. Le fonds a un niveau de 6 depuis le 02/07/2020. Le SRRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps. Le DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) comporte les informations essentielles sur l'OPCVM, et doit être remis à l'investisseur avant toute souscription.

**Informations promotionnelles** non contractuelles destinées au public, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat. Avant tout investissement, il appartient à toute personne intéressée par un OPC, de s'assurer de la compatibilité de son investissement avec les lois dont il relève ainsi que de ses conséquences fiscales et de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) en vigueur et relatif à cet OPC et plus particulièrement les sections sur les risques, les frais et les principales caractéristiques. L'OPC cité n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital, notamment en raison des fluctuations de marché. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps, ne font l'objet d'aucune garantie et ne sont donc pas un indicateur fiable des performances futures. Toute souscription dans un OPC se fait sur la base du DICI et de sa documentation réglementaire. Toutes les informations présentées sont réputées exactes à **août 2020**. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de l'OPC cité dans ce document. L'ensemble de la documentation réglementaire est disponible en français sur le site [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable de CPR AM.